



Administration communale
Place de la Trinité, 1 - 7870 Lens

AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article L3115-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du public qu'en séance du 29 août 2022, le Conseil Communal a approuvé le compte 2021 de la Fabrique d'église Saint-Martin de Lens.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette décision est déposé à l'examen du public au service finances, Place de la Trinité, 1 à 7870 Lens. Il est également affiché aux valves extérieures ainsi que sur le site communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Lens, le 5 septembre 2022

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice Générale f.f.,
Joyce RENIERS



La Bourgmestre,
Isabelle GALANT